

Statistiques communautaires: balance des paiements, commerce international des services et investissements directs étrangers

2003/0200(COD) - 14/11/2013 - Document de suivi

Conformément au règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil, le présent document de travail vise à évaluer la qualité des données déclarées par les États membres en 2012 concernant la balance des paiements (BdP), le commerce international des services et les investissements directs étrangers.

Le rapport se concentre essentiellement sur l'obligation juridique des États membres d'élaborer et de transmettre des données BdP et sur la mesure dans laquelle lesdits États respectent ces obligations. Il fournit également des informations utiles pour l'évaluation de la qualité des données BdP, en mettant particulièrement l'accent sur les totaux agrégés et les principaux composants nécessaires pour établir les agrégats.

L'entrée en vigueur du règlement BdP a permis **une plus grande harmonisation** des statistiques de la balance des paiements dans l'ensemble de l'UE et a amélioré la disponibilité des données pour les utilisateurs.

Le présent document de travail montre que :

- les données BdP requises par Eurostat au titre du règlement BdP sont transmises par chaque État membre, généralement dans les délais imposés ;
- par rapport à la fin des années 90, une quantité beaucoup plus importante de données BdP est à présent à la disposition des utilisateurs finals: davantage de détails sont à présent disponibles concernant les opérations et les ventilations géographiques, la fréquence et la fraîcheur des données se sont améliorées et des séries chronologiques plus longues ont été reconstruites pour les besoins d'analyses économiques ;
- les estimations sont utilisées plus fréquemment et il est donc d'autant plus important de pouvoir se fonder sur des rapports de qualité pour garantir un suivi régulier de la stabilité et de la cohérence des données.

En raison de la crise financière, tant les données BdP que les données PEG (position extérieure globale) font l'objet d'une attention accrue de la part des utilisateurs. Eurostat et les responsables de l'établissement de la BdP mettent tout en œuvre pour assurer que les données BdP et PEG satisfont entièrement aux besoins du large cercle de leurs utilisateurs.

Le prochain exercice d'évaluation de la qualité de la BdP commencera en janvier 2014.